

2018-11-05

Lundi, le 5 novembre 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, cinq novembre deux mille dix-huit (05-11-18) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Nomination du maire suppléant ;
- 10° Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 ;
- 11° Déclarations des intérêts pécuniaires ;
- 12° Adhésion à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Convocation – planification Jeunesse des sources ;
- 16° Demande de « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » ;
- 17° Demande d'appui financier pour l'album des finissants(es) de l'École secondaire l'Escale ;
- 18° Déneigement 2018-2019 ;
- 19° Avis de motion – Établissant la Politique contre le harcèlement au travail ;
- 20° Cahier spécial Actualités-L'Étincelle – 100 ans de l'armistice ;
- 21° Mise à jour du dossier d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités ;
- 22° Demande de Défi Handicap des Sources ;
- 23° Voirie ;
- 24° Varia ;
 - 24.1° Vidange municipalisée ;
 - 24.2° Demande de remboursement d'une subvention – Route 257 ;
 - 24.3° Demande de règlement d'emprunt no 354 : modifier les résolutions pour Hémond Ltée et Promesse d'achat ;
 - 24.4° Demande de partenariat faite par Escadron 635 ;
 - 24.5° Demande d'autorisation de la CPTAQ – Gilles Pellerin ;
 - 24.6° Demande de Réal Tremblay et Thérèse Landry ;
 - 24.7° Fonds Niveleuse ;
 - 24.8° Programme TECQ ;

201811-233

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance
ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201811-234

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201811-235

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-
trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes
ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201800615 = Bureau en gros : tapes backup, cartouches d'imprimante,
caisses de papier, punch cartes de punch, chemises, chemises
suspendues, écran, support, étiquettes, batteries APC 1 975,72 \$
201800616 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal 256.40 \$
201800617 = Bell Mobilité : forfait cellulaires 93.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'OCTOBRE : 152 920.55 \$

TOTAL DES REVENUS D'OCTOBRE : 28 217.52 \$

201890255 à 256 = Laritza Rivero Aguilar : salaire et 4 % 684.45 \$
201890257 à 260 = Maryse Ducharme : salaire 2 962.36 \$
201890261 à 264 = Dany Guillemette : salaire 2 389.52 \$
201890265 à 268 = André Larrivée : salaire 2 229.12 \$
201890269 = Maxime Allard : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201890270 = Claude Blain : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201890271 = Claude Dupont : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201890272 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201890273 = Francis Picard : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201890274 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour novembre 2018 806.00 \$
201890275 = Richard Viau : rémun. des élus pour novembre 2018 267.75 \$
201800618 à 621 = Michel Larrivée : conciergerie centre commu-
nautaire, 14 h 30 location d'octobre 847.50 \$
201800622 = Mégaburo : disque dur (backup), service de photocopies 255.36 \$
201800623 = Commission scolaire : location locaux école 164.85 \$
201800624 = Vivaco : essence, poly ensilage, sel à glace, clés, ampoules,
tubes fluorescents, eau 1 014.92 \$

201800625 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	65.25 \$
201800626 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation de l'employeur	4 216.98 \$
201800627 = MRC des Sources : facturation des équipements GMR	1 969.33 \$
201800628 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part de septembre et de novembre 2018	4 783.34 \$
201800629 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 688.57 \$
201800630 = Pierre Therrien : frais de déplacement	106.00 \$
201800631 = Groupe CCL : livret ronde de sécurité, procès-verbaux	811.04 \$
201800632 = Formation Urgence Vie : kit de remplacement pour LIFEPAK CR PLUS	157.52 \$
201800633 = Groupe Signalisation : espace stationnement réservé aux véhicules électriques, transport	64.85 \$
201800634 = Fond de l'information foncière : avis de mutation	16.00 \$
201800635 = Municipalité de Saint-Georges de Windsor : inspection d'août 2018	1 230.00 \$
201800636 = Claude Blain : vente à l'accueil	29.70 \$
201800637 = Lucie Provost : vente à l'accueil	5.40 \$
201800638 = Transport Excavation Michel Couture et fils : transport de pierres	6 352.16 \$
201800639 = Ghislain Sévigny Enr : transport de pierres	3 121.35 \$
201800640 = Services mécaniques RSC : diesel exhaust fluid, lave vitre, filtre à air joint d'étanche PTO, right stuff, anti-seize, balais d'hiver, filtre à air, wiper d'hiver, sleeve, boyau hyd 1'', pig tail 1 ¼ au pieds	1 223.17 \$
201800641 = Entreprises Daniel Munkittrick : transport gravier	2 907.54 \$
201800642 = Pneus et mécanique Vachon : roue, valve	154.82 \$
201800643 = JN Denis : travaux fait sur camion Inter, inspection SAAQ Camion Western Star, control valve, quick connect, ouvrage	1 587.96 \$
201800644 = Charest International : displ-21 joint	24.40 \$
201800645 = Desroches : diesel, mazout	2 278.75 \$
201800646 = Sidevic : guenille coton	36.68 \$
201800647 = Robitaille Équipement : pointe carbure rotative et lame à bit pour camion Western Star	2 321.35 \$
201800648 = Transport Pascal Lizotte : transport de gravier	5 256.42 \$
201800649 = Signel : transport pour plaquettes	36.90 \$
201800650 = Les Entreprises DJRB senc : transport de gravier	10 742.60 \$
201800651 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	753.90 \$
201800652 = La Meunerie : vente à l'accueil	22.50 \$
201800653 = Centre agricole Wotton : washer	2.09 \$
201800654 = Excavation Claude Darveau : transport gravier	4 505.37 \$
201800655 = Serge Chagnon, notaire : entente de cession de parcelle de lot pour l'élargissement de la Route 257	260.00 \$
201800656 = Claude Dupont : frais de déplacement	109.80 \$
201800657 = Valoris : redevances et enfouissement	2 957.60 \$
201800658 = Robert Scalabrini : vente à l'accueil	21.00 \$
201800659 = Louise-Andrée Roberge : vente à l'accueil	22.95 \$
201800660 = Pierre-Philippe Côté : vente à l'accueil	18.00 \$
201800661 = Réjean Bergeron : vente à l'accueil	34.20 \$
201800662 = Les Ateliers Wotton L.b. inc. : machiner un shaft, rond 2 ¾, cylindre neuf 2 ½ x 6	683.50 \$
201800663 = Claire Mallet : vente à l'accueil	18.00 \$
201800664 = Kubota : faire réparation de la tondeuse (50% facture)	341.75 \$
201800665 = Praxair : location bouteilles Oxygen	146.25 \$
201800666 = Louise Morin : ruban correcteur, feuille protectrice, livre	8.57 \$
201800667 = Richard Viau : refroidisseur d'eau	287.43 \$
201800668 = Pompaaction : formation sur le système de dosage de sulfate ferrique, ensemble de valve / diaphragme	1 673.78 \$
201800669 = Inneo : évaluation environnementale de site – phase 1	1 724.63 \$

201800670 = Entreprise Ployard 2000 inc : rehaussement et réinstallation des lisses, poteaux de bois, glissière neuve, glissière usagée, bout rond, mobilisation-démobilisation	13 154.98 \$
201800671 = Groupe Déziel : remplacement des commutateurs du devant	229.90 \$
201800672 = 9346-8338 Qc inc. : transport gravier	2 711.77 \$
201800673 = Corporation de dévelop. socioécono. d'Asbestos : pierre CG-14, pierre nette	50 689.24 \$
201800674 = Les entreprises François Grimard : transport gravier	5 271.88 \$
201800675 = Frank Logan & Fils : transport de pierres	4 679.60 \$
201800676 = Bureau en gros : brocheuse, tape back up, planchettes, à pince, trombones, pinces notes, chemises, ruban adhésif, savon vaisselle, dépoussiéreurs, dégrafeuse, ruban correcteur, onglets pour chemises papier mouchoirs	520.46 \$
201800677 = Leroux et Frères : wipper pour Silverado	55.19 \$
201800678 = Services mécaniques RSC : préparation pour calibrage	131.19 \$
201800679 = Aux Délices des Caprices : électricité pour gazébo 2017 et 2018	240.00 \$
201800680 = Groupe Environex : analyses de laboratoire	325.55 \$
201800681 = Infotech : 50 % papeterie 2019 et implantation mise à jour de Sygem	247.20 \$
201800691 = Normand Brassard 2006 : vidange de fosses (114)	21 090.00 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	180 529.98 \$

201811-236

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

201811-237

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le conseiller Claude Dupont soit nommé maire-suppléant pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste.

Adoptée

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT OFFICIEL AU CONSEIL DE LA MRC DES SOURCES

201811-238

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le conseiller Claude Dupont soit nommé représentant officiel au conseil de la MRC des Sources et qu'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale il soit le conseiller substitut au conseil de la MRC pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste.

Adoptée

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

201811-239

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Francis Picard

Et résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2019**, qui se tiendront **le lundi sauf en juillet et en septembre qui se tiendront le mardi** et qui débiteront à **20 h** :

• 14 janvier	• 4 février
• 4 mars	• 1 ^{er} avril
• 6 mai	• 3 juin
• 2 juillet	• 12 août
• 3 septembre	• 7 octobre
• 4 novembre	• 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régie la municipalité.

Adoptée

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

201811-240

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Adoptée

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES

201811-241

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien renouvelle son adhésion 2018-2019 à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources au montant de 1 000 \$ taxes incluses.

QUE le conseiller Maxime Allard soit nommé pour représenter la municipalité et que le conseiller Francis Picard soit nommé comme représentant substitut.

Adoptée

CONVOCATION – PLANIFICATION JEUNESSE DES SOURCES

201811-242

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le conseiller Richard Viau soit mandaté pour assister à cette rencontre qui aura lieu le vendredi 16 novembre de 8 h 30 à 12 h à l'École secondaire de l'Escale situé au 430, 5e avenue à Asbestos.

Adoptée

DEMANDE DE « TRIO ETUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI »

201811-243

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien contribue financièrement au Programme pour l'emploi étudiant « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi ». Le montant de la contribution sera de 1 000 \$ pour l'édition 2019.

Adoptée

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR L'ALBUM DES FINISSANTS(ES) 2018-2019 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE

201811-244

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une commandite pour l'album des finissants(es) de l'école secondaire l'Escale au montant de 50 \$.

Adoptée

DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES 2018-2019

201811-245

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc. pour les cours suivantes : au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 250 \$ et à l'avant du centre communautaire au montant de 625 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de St-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 840.00 \$.

Adoptée

**AVIS DE MOTION – ÉTABLISSANT LA POLITIQUE CONTRE
LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL**

201811-246

Le conseiller Claude Dupont donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption une Politique contre le harcèlement au travail.

Adoptée

**MISE À JOUR DU DOSSIER D'ASSURANCES AVEC LA
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS**

Un retour sera fait dans ce dossier à une session ultérieure.

**CAHIER SPÉCIAL ACTUALITÉS-L'ÉTINCELLE POUR LES
100 ANS DE L'ARMISTICE**

Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette offre.

DEMANDE DE DÉFI HANDICAP DES SOURCES

Une lettre sera envoyée pour les informer que pour le moment nous n'avons pas assez de déchetage de documents à faire car le travail a été fait l'an dernier.

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

DATE POUR ADOPTION DU BUDGET 2019

201811-247

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien informe la population que le budget 2019 sera adopté lors de la session extraordinaire qui aura lieu le lundi 3 décembre 2018 à 21 h.

Adoptée

VIDANGE MUNICIPALISÉE

Un retour sera fait dans ce dossier à une session ultérieure.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION
ROUTE 257**

201811-248

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux d'amélioration effectués sur la Route 257 au montant de 180 506.01 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

**ÉTUDE – SOUMISSION, DÉMOLITION DES BÂTIMENTS
SITUÉ AU 1609, RUE PRINCIPALE**

201811-249

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Hémond ltée pour effectuer la démolition du bâtiment, du solage, l'enlèvement des réservoirs d'essence et prise en charge des rebus. Le coût sera de 33 000 \$ plus taxes, et pour effectuer le remblai de l'espace occupé par le bâtiment, le coût sera de 4 000 \$ plus taxes. La municipalité pourra faire démolir le petit garage à l'arrière du bâtiment au coût de 1 200 \$ plus taxes si aucune offre n'est reçue.

QUE l'engagement soit conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt et à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU
1609, RUE PRINCIPALE**

201811-250

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien acquiert l'immeuble (terrain et bâtiments) situé au 1609, rue Principale au montant de 50 000 \$ plus taxes.

QUE l'engagement soit conditionnel à l'adoption d'un règlement d'emprunt et à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE le maire, Pierre Therrien ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

DEMANDE DE PARTENARIAT FAITE PAR ESCADRON 635

201811-251

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une contribution à l'Escadron 635 Cadets de l'air au montant de 100 \$.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA CPTAQ
POUR MONSIEUR GILLES PELLERIN POUR L'ALIÉNATION
D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien accuse réception de la demande de monsieur Gilles Pellerin concernant une demande d'autorisation faite à la CPTAQ pour l'aliénation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 4 000 mètres carrés.

ATTENDU QUE cette parcelle de terrain vise plus précisément le 1321 rang 4, où, une résidence bénéficiant de droits acquis y est déjà construite.

ATTENDU QUE monsieur Pellerin désire obtenir l'autorisation de morceler 4 000 mètres carrés du lot 5-P rang 4, et que cette démarche a pour objectif la vente de la résidence et d'une superficie de terrain suffisante pour contenir tous les éléments à caractères non agricoles.

ATTENDU QUE suite à cet opération, monsieur Pellerin reste propriétaire du résiduel du lot 5-P rang 4, d'une superficie de plus de 48,5 hectares.

ATTENDU QUE la Municipalité considère que l'autorisation d'aliénation n'aura pas d'impact négatif sur l'agriculture de ce secteur.

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage, puisque les éléments dérogatoires concernant cet immeuble bénéficient de droits acquis.

201811-252

En conséquence, il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien appuient monsieur Gilles Pellerin quant à sa demande faite à la CPTAQ.

Adoptée

DEMANDE DE THÉRÈSE LANDRY ET RÉAL TREMBLAY

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a reçu un courriel le 2 novembre 2018 de Madame Thérèse Landry et Monsieur Réal Tremblay demandant des excuses officielles sur des faits survenus il y a plus de 20 ans et qui auraient eu des impacts sur leur réputation en raison de fausses rumeurs.

201811-253

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les membres du conseil autorisent le maire, Pierre Therrien à s'excuser en son nom personnel auprès des personnes concernées.

Adoptée

FONDS DE RÉSERVE - NIVELEUSE

201811-254

Il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil autorisent le transfert d'un montant de 15 000 \$ au fond de réserve pour le remplacement de la niveleuse.

Adoptée

PROGRAMME TECH MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

201811-255

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201811-256

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée le lundi 19 novembre à 21 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".
